Département du Val d'Oise Arrondissement de SARCELLES Canton de GOUSSAINVILLE Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le:

29/04/2024

TRANSMIS le:

26/04/2024

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 19

Présents: 12

Votants: 19

OBJET:

Subventions 2024 aux associations, établissements et organismes publics

REÇU EN PREFECTURE le 26/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Nº 20/2024

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre Le mercredi 24 avril à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.

Etaient présents :

<u>Mesdames</u>: BARON Claudine, BERSON-GEANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne.

<u>Messieurs</u>: BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, VIRLOGEUX Christophe.

Pouvoirs: Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme BARON Claudine

M. BELAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle

M. VANÇON Frédéric donne pouvoir à M. BOCQUET Jean-Charles

M. DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir à Mme DAUPTAIN Marie-Hélène

M. MOURET Stéphane donne pouvoir à Mme GRU Fabienne Mme LEBEC Fanny donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe Mme DAUDRE Sybille donne pouvoir à Mme FERTE Nadège

Secrétaire: Mme Marie-Hélène DAUPTAIN

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n° L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur Le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales, établissements et organismes publics pour l'année 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ **DECIDE** d'accorder les subventions 2024 aux associations, établissements et organismes publics mentionnés ci-dessous, pour un montant total de 42 000.00 € réparti comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT VOTE
A.D.R.M.	2 500.00 €
Association Personnel Communal	3 500.00 €
Association Sportive du Lycée	300.00 €
Badminton	2 000.00 €
La Boule Wézienne	800.00 €
Tennis Club Wézien	8 000.00 €
Football Club SAINT-WITZ/VEMARS	5 000.00 €
Judo-Club	2 000.00 €
Karaté-Club	500.00 €
Semi-Marathon	8 000.00 €
Club du Temps des Loisirs	1 000.00 €
Association Le Chat Wézien	900.00 €
Club d'Aéromodélisme	400.00 €

200.00 €
200.00 €
200.00 €
300.00 €
300.00 €
300.00 €
800.00 €
1 600.00 €
300.00 €
200.00 €
200.00 €
300.00 €
300.00 €
300.00 €
1 600.00 €
42 000.00 €

2 votes contre: M. VIRLOGEUX Christophe, Mme LE BEC Fanny

5 abstentions: M. BELAIR Xavier, Mme BARON Claudine, Mme HOFFER Marie-

Hélène, Mme FERTE Nadège, Mme DAUDRE Sybille

2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au SGC de Garges lès Gonesse.

Fait à SAINT-WITZ, Le 26 avril 2024

Le Maire Frédéric MOIZARD